FPIP
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE DE LA POLICE

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
Siège : 11 rue des Ursins 75004 PARIS
Courriel : contactfpip@gmail.com
Site : www.fpip-police.fr

Syndicat CFTC La Vie à Défendre

« Ils sont à côté de la plaque »

1

ASSEMBLÉE NATIONALE | SÉNAT

Alors que nous demandons des simplifications procédurales, la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la « Lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale » applicable **dès le 15 novembre 2016 permet dorénavant à une personne gardée à vue ou retenue le droit de communiquer** avec l'une des personnes

- Avec laquelle elle vit habituellement ou l'un de ses parents en ligne directe.
- L'un de ses frères et sœurs ou son curateur ou son tuteur.
- L'employeur.
- L'autorité consulaire.

Cette communication se fera par téléphone, par écrit ou à l'occasion d'un entretien ne pouvant excéder **30 minutes** sauf si ce contact est incompatible avec la mesure en cours ou s'il est susceptible de provoquer la commission d'une infraction.

2

COUR DE CASSATION

Mercredi 9 novembre 2016, la Cour a définitivement condamné l'État dans trois cas en l'occurrence, des contrôles d'identité ayant eu lieu dans le quartier commercial de la Défense, en décembre 2011. Elle a considéré :
qu'« un contrôle d'identité fondé sur des caractéristiques physiques associées à une origine réelle ou supposée, sans aucune justification objective préalable, est discriminatoire : il s'agit d'une faute lourde ».

La FPIP invite nos parlementaires et Magistrats à faire un stage d'immersion dans les Commissariats ou les lieux sensibles pour comprendre notre quotidien et les réalités du terrain.

BN : Le 14.11.2016